

## Dossier de presse

À Montrevel, le 1er décembre 2023,

### **2023-2025 : Reyssouze et Affluents améliore les rivières et le cadre de vie à Bourg-en-Bresse**

**De 2023 à 2025, le syndicat de rivières Reyssouze et Affluents améliore les rivières et le cadre de vie de Bouvent au stade Verchère à Bourg-en-Bresse. Quatre phases de travaux de réhabilitation se succèdent pour redonner aux milieux aquatiques un fonctionnement plus équilibré et naturel. En octobre, la première phase de travaux (suppression de la vanne de Pennessuy) s'est achevée et la deuxième phase (restauration écologique du Dévorah) a débuté.**

#### **1. Pourquoi améliorer les rivières à Bourg-en-Bresse ?**

Les rivières de Bourg-en-Bresse ont été fortement modifiées par et pour l'Homme, notamment à partir des années 50 :

- La Reyssouze a vu son cours dévié plusieurs fois. Elle est canalisée par endroit et son débit est réglé par un ensemble de vannes. Dans les secteurs moins urbains, elle a été curée, élargie et rectifiée (mise en ligne droite) plusieurs fois ;
- Le Dévorah a vu son tracé remodelé, son lit élargi et ses méandres supprimés. Le vaste marais qui l'entourait a été en grande partie drainé et est aujourd'hui cultivé ou urbanisé ;
- Le Cosne traverse aujourd'hui discrètement la ville, intégralement enfoui sous les routes et bâtiments.

Ces modifications ajoutées les unes aux autres ont fini par créer des dysfonctionnements conséquents sur ces systèmes naturels :

- Envasement des lits ;
- Difficultés de régulation des eaux en quantité et qualité ;
- Déconnexion des cours d'eau et des zones humides qui leurs sont normalement associées, permettant de ralentir les crues, recharger les nappes phréatiques et filtrer les eaux ;
- Forte diminution de la biodiversité vivant dans et autour des cours d'eau.

**Les travaux de réhabilitation visent à :**

- **Redonner aux milieux aquatiques un fonctionnement plus équilibré et naturel.**
- **Améliorer le cadre de vie et adapter la ville au changement climatique**

## 2. Phase 1 terminée : suppression de la vanne de Pennessuy

*Voir le détail des opérations sur la fiche projet jointe*

La diffluence de Pennessuy, aménagée dans les années 60, est le lieu de séparation de la Reyssouze entre le bras entrant dans Bourg-en-Bresse et le canal de Loëze qui limite l'importance des crues dans le centre-ville. Un système de vannage automatisé répartissait les débits entre les deux bras. Il s'avérait difficile à gérer en période de sécheresse : l'eau stagnant dans la retenue à l'amont se réchauffait en été, sa qualité se dégradait. De plus, ce système était infranchissable pour les poissons. Enfin, le vieillissement du système entraînait des risques de dysfonctionnements et des coûts d'entretien importants.



*Figure 1-Vanne de Pennessuy*

**En septembre 2023, Le vannage a été remplacé par un ouvrage fixe (pont cadre en béton)** qui conserve la capacité de protéger la ville des inondations sans brider le fonctionnement naturel de la rivière : chasse de la vase et diversification du fond du lit lors des crues, eau courante même en été, libre circulation de la faune et des sédiments, etc. Ce pont constitué de 3 cadres en béton pesant plus de 25 T a été installé grâce à une grue.



*Figure 2-Installation du pont cadre en béton*

Il sert également au passage pour la Traverse, voie de mobilité douce de Grand Bourg Agglomération traversant le territoire pour rejoindre le site de Bouvent.



*Figure 3-Passage de la Traverse sur le nouveau pont*

Un batardeau temporaire (plaque bleue) est installé à l'amont du pont afin de limiter le débit entrant dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse afin de le protéger pendant les travaux de l'Allée de Challes.



*Figure 4-Batardeau temporaire (plaque bleue) limitant le débit au niveau du pont*

En 2024, lors de la phase de restauration de la Reyssouze autour de Bouvent (phase 4), la retenue amont sera restaurée (plantations et amélioration des berges).

### 3. Phase 2 en cours : restauration écologique du Dévorah

Voir le détail des opérations sur la fiche projet jointe



*Figure 5-Le Dévorah dans son marais avant travaux*

Le Dévorah prend sa source à Saint-Just et se jette dans la Reyssouze à Bourg-en-Bresse. Son tracé et sa largeur ont été fortement modifiés depuis les années 60. Ce qu'il reste de son marais s'assèche peu à peu. Des travaux sont entrepris pour préserver ce cours d'eau et son marais qui abritent une biodiversité très riche.

Longs de 1,75km, les travaux se décomposent en deux secteurs géographiques :

- **Le marais** : Sur 650 m, un nouveau lit sinueux et plus étroit est créé pour le Dévorah. Cela permet de le reconnecter à son marais et de ré-humidifier ce dernier. La rivière retrouve ainsi un gabarit naturel et sera reconnectée au marais du Dévorah, permettant d'avoir une zone humide fonctionnelle. Les premiers méandres ont été travaillés par les entreprises de terrassement hors d'eau.



*Figure 6-Terrassement des premiers méandres dans le marais*

**La traversée urbaine** : Sur ce secteur, le Dévorah présente une largeur importante et une faible diversité d'habitats. Sur 1,1 km, le projet consiste à recréer des banquettes alternées pour pincer les écoulements et créer des habitats aquatiques. Les arbres et arbustes qui ont tendances à refermer la rivière sont débités et réutilisés pour faire des épis de diversification dans le lit du cours d'eau. Les banquettes et épis ont déjà été mis en place sur 500 mètres linéaires. La végétalisation de ces tronçons par la plantation d'hélophytes (plantes semi-aquatiques), arbres et arbustes sera faite en dernière phase de chantier.



Figure 7-Banquettes sur le secteur urbain

## 4. Phases 3 et 4 à venir

Voir le récapitulatif des 4 phases sur le document de présentation général

En 2024 et 2025, les travaux se poursuivront sur deux nouvelles phases :

- **Phase 3 - La débétonisation du canal de Loëze** : Le canal de Loëze a été creusé et bétonné dans les années 60 pour dévier les crues de la Reyssouze en dehors du centre-ville. Son rôle de protection contre les inondations est efficace, toutefois le béton ne laisse que peu de place à l'infiltration de l'eau et à la biodiversité. Le canal forme également un îlot de chaleur conséquent à travers la ville. En débarrassant le canal de son béton, l'eau de pluie ou des crues pourra de nouveau s'infiltrer. Le béton laissera la place à de la végétation apportant plus de fraîcheur au centre-ville. Des études hydrauliques ont permis de concevoir le projet de manière à conserver le niveau actuel de protection contre les inondations.
- **Phase 4 - La restauration écologique de la Reyssouze autour de Bouvent** : La Reyssouze à l'entrée de Bourg-en-Bresse a été fortement modifiée par l'Homme au fil du temps, d'abord pour le moulin de Curtafray puis par les différents curages des années 60 et 80. Aujourd'hui la rivière est très élargie, avec des berges pentues et peu de végétation. Cela entraîne notamment en été de sérieux problèmes de qualité de l'eau. La suppression de la vanne de Curtafray, sans usage actuellement, permettra le libre transit des poissons et des sédiments. Un lit plus étroit aux berges en pente douces sera recréé pour la Reyssouze, qui retrouvera son gabarit d'avant curage. De nombreux arbres, arbustes et plantes semi-aquatiques seront plantées. Cela permettra à la rivière d'être plus résiliente en été, et plus liée aux prairies humides qui la borde : deux paramètres essentiels pour la qualité de l'eau.

## 5. Contrat environnemental et partenaires techniques et financiers

Ces actions font partie des 11 actions du **contrat environnemental** signé en janvier 2023 par Reyssouze et Affluents et ses partenaires : **l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Ain.**

**Ainsi les travaux de la suppression de la vanne de Pennessuy et de restauration écologique du Dévorah sont financés à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de 10% par le Département de l'Ain.**



Ce contrat environnemental a 3 objectifs pour le bassin versant de la Reyssouze :

- Gérer durablement la ressource en eau : reconquérir la qualité et prévenir les déséquilibres quantitatifs
- Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Redonner sa place à l'eau dans l'aménagement du territoire

## 6. Reyssouze et Affluents

Reyssouze et Affluents est un syndicat de rivières chargé de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), dont Grand Bourg Agglomération et la Communauté de Communes Bresse et Saône sont adhérents.

Son objectif est de préserver et restaurer les rivières et milieux aquatiques pour maximiser les services qu'ils rendent à la société (dits services écosystémiques), en garantissant une solidarité entre l'amont et l'aval du bassin versant.

Plus de renseignements : [reyssouze-affluents.fr](http://reyssouze-affluents.fr)

Laurine Cornaton-Perdrix

Chargée de communication

06 99 72 95 59

[Laurine.cornaton-perdrix@syndicat-reyssouze.fr](mailto:Laurine.cornaton-perdrix@syndicat-reyssouze.fr)